Test de connaissance du français pour l'accès à la nationalité française (TCF ANF)

Niveau requis par le ministère de l'intérieur

Décret no 2015-108 du 02 février 2015, Art. 1er, Alinéa 1

✓ B1 oral* et au-delà (B2, C1, C2)

*Epreuves distinctes: Compréhension orale (300 points minimum) ET expression orale (6/20 minimum)

Validité du TCF ANF

✓ 2 ans

Délai minimum entre deux passations du TCF ANF

√ 30 jours

Composition du TCF ANF

- ✓ Compréhension orale (30 minutes)
- **✓** Expression orale** (12 minutes)
- ** En face à face avec un examinateur

- √ papier*
- ✓ ordinateur*
- * Selon les centres

Cas de dispense*

Décret no 2013-794 du 30 août 2013, Art. 2

- ✓ Plus de 60 ans
- ✓ Titulaire d'un diplôme officiel**
- ☑ Titulaire d'un DELF B1/B2 ou d'un DALF
- **✓** Handicap***
- **✓** Etat de santé déficient chronique***
- * Le niveau linguistique de ces personnes [...] sera évalué à l'occasion de leur entretien individuel avec un agent de préfecture.
- **Niveau minimum : Brevet des collèges, CAP, ... (Niveau V bis) délivré dans un pays francophone à l'issue d'études suivies en français.
- *** Justificatif à présenter à la préfecture.

Chaque candidat reçoit une attestation environ 4 semaines après l'examen, même si le niveau B1 n'est pas atteint*.

*Le niveau linguistique des personnes ayant produit une attestation justifiant d'un niveau inférieur au niveau B1 sera évalué à l'occasion de leur entretien individuel avec un agent de préfecture (Décret no 2013-794 du 30 août 2013, Art. 2).

Préparation à l'épreuve de compréhension orale :

RFI: http://savoirs.rfi.fr/fr/apprendre-enseigner/langue-francaise/tcf-test-de-connaissance-du-francais

TV5 Monde: http://apprendre.tv5monde.com/fr/apprendre-francais/accueil-tcf

L'obtention d'un niveau B1 ou supérieur est un élément du dossier de demande d'acquisition de la nationalité française parmi d'autres et ne garantit pas l'acceptation du dossier.



